

Qui bénéficie de la hausse des prix des carburants en France ?

Eric Dor

directeur des études économiques à l'IESEG School of Management, Paris et Lille


12 mai 2026

Répartition de la hausse des prix des carburants

Les calculs de cette contribution permettent de montrer comment se répartissent les hausses des prix à la pompe de l'essence SP95 E10 et du gazole en France entre le 27 février 2026, veille du déclenchement du conflit ayant provoqué la crise pétrolière, et le 8 mai 2026, en fonction des données disponibles.

détermination du prix moyen à la pompe de l'essence SP95 E10 en France

euros par litre

 IESEG SCHOOL OF MANAGEMENT	27 février 2026	8 mai 2026	différence
a coût du contenu en pétrole brut d'un litre d'essence	0,405	0,644	0,239
b marge brute* des prix au litre** des produits du raffinage sur le coût du contenu en pétrole brut	0,054	0,120	0,066
c=a+b prix du litre d'essence sur le marché européen de Rotterdam	0,459	0,764	0,305
d coûts et profits de distribution au litre en France	0,294	0,257	-0,037
e=c+d prix du litre d'essence à la pompe hors taxes en France	0,753	1,021	0,268
f taxes au litre d'essence en France	0,955	1,008	0,053
g=e+f prix du litre d'essence à la pompe ttc en France	1,708	2,029	0,321

estimations IESEG sur base de données UFIP

*La marge brute des raffineries comprend tous leurs frais de fonctionnement comme les salaires payés, les frais de maintenance, de stockage, et immobiliers, les dépenses d'achats de quotas d'émission de CO2, et leurs profits, au litre

** une tonne d'essence représente en moyenne 1350 litres

L'augmentation de 32 centimes d'euro du prix moyen à la pompe du litre d'essence SP95 E10, entre le 27 février et le 8 mai 2026, est due à une hausse de 24 centimes d'euros du coût de son contenu en pétrole

brut, une hausse de 7 centimes d'euros des coûts et profits du raffinage, une baisse de presque 4 centimes d'euros des coûts et profits de distribution, et une augmentation de 5 centimes d'euros des taxes.

détermination du prix moyen à la pompe du gazole en France

euros par litre

	27 février 2026	8 mai 2026	différence
a coût du contenu en pétrole brut d'un litre de gazole	0,469	0,765	0,296
b marge brute* des prix au litre** des produits du raffinage sur le coût du contenu en pétrole brut	0,061	0,136	0,075
c=a+b prix du litre de gazole sur le marché européen de Rotterdam	0,530	0,901	0,371
d coûts et profits de distribution au litre en France	0,280	0,289	0,009
e=c+d prix du litre de gazole à la pompe hors taxes en France	0,810	1,190	0,380
f taxes au litre de gazole en France	0,891	0,967	0,076
g=e+f prix du litre de gazole en France	1,701	2,157	0,456

estimations IESEG sur base de données UFIP

*La marge brute des raffineries comprend tous leurs frais de fonctionnement comme les salaires payés, les frais de maintenance, de stockage, et immobiliers, les dépenses d'achats de quotas d'émission de CO2, et leurs profits, au litre

** une tonne de gazole représente en moyenne 1190 litres

L'augmentation de 46 centimes d'euro du prix moyen à la pompe du litre de gazole, entre le 27 février et le 8 mai 2026, est due à une hausse de 30 centimes d'euro du coût de son contenu en pétrole brut, une hausse de 7 centimes d'euros des coûts et profits du raffinage, une hausse de 1 centime d'euro des coûts et profits de distribution, et une hausse de 8 centimes d'euros des taxes.

Implications et possibilités de taxation et redistribution

La partie essentielle de la hausse des prix à la pompe de l'essence et du gazole profite donc aux sociétés d'extraction et vente de pétrole brut et aux finances publiques des pays où ces entreprises exercent leurs activités. Ces pays sont par exemple la Norvège, les Etats Unis, le Nigéria, le Canada, le Royaume Uni, ... Il y a aussi bien sûr les pays du golfe mais comme leurs exportations de pétrole sont compromises par le conflit, ces nations profitent moins de la hausse des prix. Ces sociétés d'extraction et vente de pétrole brut sont des sociétés de droit étranger, même lorsque ce sont des filiales d'un groupe français comme Total, et sont donc taxées par les pays où leurs activités sont exercées. Leurs profits sont inaccessibles pour le fisc de la France. Les impôts perçus par les pays d'extraction sont souvent très forts. Par exemple la Norvège applique un taux marginal d'impôt de 78% sur les profits des sociétés qui y extraient le pétrole, même si ce sont des filiales de groupes étrangers.

L'augmentation de la marge brute des raffineries, donc de leurs coûts de fonctionnement et profits, représente ensuite une part beaucoup moins forte de la hausse des prix à la pompe. Même si leurs coûts de fonctionnement ont aussi augmenté à cause de la hausse de l'inflation, on peut supposer que la hausse des marges brutes des raffineries est surtout composée de profits. C'est cette hausse des profits des raffineries qui pourrait être taxée par la France, si ces entreprises sont situées sur le territoire du pays. Il serait toutefois à souhaiter qu'une taxation exceptionnelle des profits des raffineries soit une mesure décidée à l'échelle de toute l'union européenne comme en 2022 et 2023. Il serait en effet dangereux pour un pays européen, comme la France, d'appliquer unilatéralement aux raffineries des impôts supérieurs à ceux demandés par les autres pays de l'union. Les sociétés pétrolières pourraient en effet décider de délocaliser leurs raffineries vers les pays voisins et approvisionner la France en carburant depuis l'étranger. Les pertes d'activité, d'emploi et de recettes fiscales seraient énormes pour la France à long terme. Une taxation des surprofits des raffineries pourrait être utilisée pour subventionner un peu les prix à la pompe des carburants mais cela permettrait de compenser une partie très réduite de la hausse des prix des carburants. La hausse des marges des raffineries est en effet une part assez restreinte de l'augmentation des prix à la pompe. En ce qui concerne Total, il est bien possible aussi que le plafonnement des prix à la pompe décidée par cette entreprise profite mieux aux consommateurs de France qu'une taxation exceptionnelle des profits de ses raffineries localisées sur le territoire national. Mais c'est une question qui aurait à être vérifiée indépendamment.

Les coûts et profits de distribution de l'essence et du gazole ont baissé ou augmenté de manière infime. La distribution peut donc être exonérée de responsabilité en ce qui concerne la hausse des prix des carburants à la pompe.

La hausse des taxes perçues par l'Etat au litre d'essence ou de gazole représente une part assez réduite de la hausse des prix à la pompe. Bien sûr les recettes supplémentaires de taxes sur les carburants pour l'Etat sont amoindries par la diminution de leurs quantités achetées, et compensées par des baisses de recettes de TVA sur les autres biens et services dont la consommation baisse à cause des pertes de pouvoir d'achat dues à la crise énergétique, par la hausse des charges d'intérêt sur la dette publique due à la hausse des taux causée par l'inflation accrue, et par le coût des mesures de soutien. Au total l'Etat perd de l'argent à cause de la hausse des prix des carburants. Il y a donc absence totale de gains pour les finances publiques qui pourraient être redistribués sous forme de subsides à la consommation énergétique.